

Avis n° 2024/09
relatif à l'accréditation de
Université Toulouse III
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Université de Toulouse III
Sigle :	UT3
Nom d'usage :	UPSSITECH
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Toulouse
Site de l'école :	Toulouse

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/11, Avis n° 2020/03-05

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse III, spécialité Génie civil et géosciences, en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse III, spécialité Robotique, en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse III, spécialité Télécommunications et réseaux, en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie NV (nouvelle voie, première accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse III, spécialité Robotique, en formation initiale sous statut d'étudiant la première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années

Catégorie CPI (nouveau cycle préparatoire intégré)

Cycle préparatoire intégré

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Université Toulouse III ;
- Vu le rapport établi par Pascal BIDAN (membre de la CTI, rapporteur principal), Daniel CORDARY (expert auprès de la CTI, corapporteur), Emmanuel SEIGNEZ (expert auprès de la CTI, expert), Francisco Javier ARCEGA SOLSONA (expert auprès de la CTI, expert international), Elodie PERCELAY (experte auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 septembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'université Toulouse III, spécialité Télécommunications et réseaux , sur le site de Toulouse	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'université Toulouse III, spécialité Génie civil et géosciences , sur le site de Toulouse	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'université Toulouse III, spécialité Robotique , sur le site de Toulouse	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2025-2026	restreinte
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'université Toulouse III, spécialité Robotique , sur le site de Toulouse	Formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années	2025	n.c	défavorable
Autorisation de l'école pour l'ouverture du cycle préparatoire suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Cycle préparatoire intégré sur le site de Toulouse	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	n.c	sous réserve

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

L'autorisation de l'ouverture du cycle préparatoire est **mise en suspens sous réserve** de la transmission d'un document officiel confirmant l'engagement de la présidence de l'université, ainsi que de la gouvernance de la FSI sur l'affectation à l'UPSSITECH des ressources suffisantes dédiées à l'ouverture ainsi qu'au bon déroulement des activités du cycle préparatoire. Ces documents sont à transmettre pour **le 30 novembre 2024**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'**avis défavorable** à la première accréditation de l'établissement pour délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Université Toulouse 3, spécialité robotique, en formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années (FISEA), s'appuie sur les éléments suivants :

- Progrès insuffisants de la FSI pour garantir l'autonomie du département UPSSITECH, et l'affectation de ressources enseignantes ;
- Ressources dédiées à la nouvelle voie insuffisantes.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour la Faculté des sciences et ingénierie (FSI) de l'Université Toulouse 3

- Renforcer l'autonomie de l'UPSSITECH en lui affectant du personnel enseignant dédié et en renforçant le périmètre de délégation de signature de son directeur ;
- Etablir le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) pour la période 2025-2029.

Pour l'école

- Renforcer l'identité de l'école en améliorant la transversalité entre les spécialités ;
- Identifier les compétences communes à l'ingénieur UPSSITECH, quelle que soit sa spécialité, et faire évoluer, le cas échéant, les syllabus en conséquence ;
- Mettre en place une communication externe de l'école, fondée sur ses points forts ;
- Organiser une évaluation systématique des enseignements, avec une méthodologie commune aux trois spécialités ;
- Soutenir une association des anciens élèves transverse aux spécialités ;
- Étudier la possibilité de recruter les étudiants avec un concours national, y compris pour le cycle préparatoire intégré.

Pour la spécialité Génie civil et géosciences

- Supprimer les confusions restantes dans le syllabus entre UE et ECUE ;
- Etablir le lien entre les acquis d'apprentissage et les méthodes d'évaluation ;
- Développer la mobilité internationale entrante.

Pour la spécialité Robotique

- Supprimer les confusions restantes dans le syllabus entre UE et ECUE ;
- Établir le lien entre les acquis d'apprentissage et les méthodes d'évaluation ;
- Mettre en valeur le projet de fin d'études (PFE) dans la maquette et le syllabus, mieux communiquer sur cette modalité ;
- Développer la mobilité internationale entrante.

Pour la spécialité Télécommunications et réseaux

- Développer la mobilité internationale entrante.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'université Toulouse III, spécialité Télécommunications et réseaux	2025	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'université Toulouse III, spécialité Génie civil et géosciences	2025	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'université Toulouse III, spécialité Robotique	2025	2025-2026

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2024.

La présidente
Claire PEYRATOUT

